



Charte de partenariat entre la Ville de Jarny et le Collectif Citoyen de Moncel

Préambule

La gouvernance du projet de réhabilitation et redynamisation du Domaine de Moncel, offre une place centrale aux Jarnysiens à travers le Collectif Citoyen. Ses membres bénévoles s'engagent pour deux ans aux côtés de la Ville de Jarny pour coconstruire et faire vivre le Domaine.

Cette charte de partenariat, vise après une première année d'expérimentation, à sceller et clarifier les relations et méthodes de travail qui lient le Collectif et la Ville. L'enjeu est également de renforcer la légitimité des membres du Collectif en réaffirmant leur rôle prépondérant. Les engagements réciproques présentés sont le fruit d'un travail en commun.

La charte pourra faire l'objet d'évolutions et être adaptée, notamment lors du renouvellement du Collectif Citoyen de Moncel.

1-Valeurs et principes partagés

Valeurs de la république, non-discrimination

Faire vivre le bénévolat et l'engagement, proposer des projets collectifs sans but lucratif

favoriser le lien social et promouvoir la participation citoyenne

Bases de travail : respect, écoute, échanges

Reconnaissance de l'initiative citoyenne dans le développement des politiques municipales

2- Engagements de la Ville de Jarny

La Ville de Jarny s'engage à :

_encourager la reconnaissance du collectif et de ses actions auprès des partenaires (institutionnels, associations, écoles...) et des habitants,

_soutenir financièrement les initiatives du Collectif Citoyen par l'attribution d'un budget dédié annuellement,

_préciser les lignes de ce budget au fur et à mesure des dépenses engagées pour que le collectif fasse des choix éclairés,

_favoriser /encourager le développement des actions du collectif par différents moyens :

- ❖ la mise à disposition de salle et le prêt de matériel
- ❖ l'accompagnement des agents municipaux
- ❖ la promotion des actions du collectif grâce aux outils de communication de la Ville

Ceci dans le respect des missions de chacun et de la charge de travail préexistante des services municipaux.

_ informer les membres du collectif des réunions extérieures éventuelles auxquelles il doit participer pour qu'il soit en mesure de désigner une délégation représentative,

_informer en toute transparence et consulter l'avis du Collectif Citoyen s'agissant des travaux de réhabilitation du Domaine,

_informer le collectif du calendrier des manifestations prévues sur la Ville.

3-Engagements du Collectif Citoyen

En tant que membre du Collectif Citoyen, je m'engage à :

_respecter les 2 règles fondamentales de fonctionnement du Collectif Citoyen : une gestion désintéressée et sans but lucratif pour répondre au mieux aux attentes des Jarnysiens,

_proposer des idées de gestion des espaces, d'animations sur le Domaine de Moncel pour dynamiser la programmation et éventuellement participer dans la mesure du possible à leurs mises en œuvre,

_soumettre, partager mon avis et me conformer à la décision collégiale prise par la majorité des membres du collectif, avant d'initier une action de terrain,

_rendre compte des activités entreprises pour le compte du collectif à tous les membres lors de chaque réunion mensuelle,

_me référer et informer le service démocratie participative et/ou à l'élu en charge de cette délégation pour toutes nouvelles prises de contact,

_contribuer à la promotion du Collectif Citoyen, de ses actions et plus globalement à la reconnaissance du projet de redynamisation et réhabilitation du Domaine,

_évaluer les actions mises en œuvre qualitativement et quantitativement afin d'être dans une logique d'amélioration et pour rendre compte des activités du collectif,

_présenter ma démission du Collectif en cas de désintérêt pour les engagements pris ou en cas d'indisponibilité.

Pour la Ville de Jarny
Olivier TRITZ
Le Maire



Pour le Collectif Citoyen de Moncel Les membres